

Vie de la recherche – Research news

Les 50 ans du Cired

Jacques Theys*

Sciences politiques de l'environnement, ancien enseignant à l'EHESS, vice-président de la Société française de prospective, et du Plan bleu pour la Méditerranée, Paris, France

Le Cired : un espace scientifique d'exploration des voies de conciliation entre développement et environnement

Articuler développement et environnement, c'est dans le nom du Cired, c'était sa vocation première, et, si j'en crois son site Internet¹, cela le reste aujourd'hui². Après trente-cinq ans de développement durable, certains diront que c'est très banal. Mais, pour en comprendre le sens, il faut se souvenir du contexte dans lequel le Cired a été créé. Pas seulement du contexte intellectuel – Ignacy Sachs était un grand spécialiste de l'économie du développement, et le premier rapport au club de Rome (Meadows *et al.*, 1972) venait d'être publié. Mais aussi du contexte politique, en particulier de la conférence de Stockholm de 1972, qui avait failli ne jamais se tenir parce que les pays du Sud considéraient que l'environnement était un moyen inventé par les pays du Nord pour freiner leur développement. Si l'échec a pu être évité, c'est en grande partie parce qu'un an avant, au séminaire préparatoire de Founex (United Nations, 1972), I. Sachs a défendu de manière convaincante une solution qui a permis de dénouer le conflit entre pays du Nord et pays du Sud et d'articuler développement et environnement. Quelle solution ? Pas la décroissance – I. Sachs a fait, dès 1972, une critique très sévère et sans doute injuste du premier rapport au club de Rome. Pas la croissance non plus, censée, selon Simon Kuznets, apporter par elle-même une amélioration de l'environnement. Pas non plus, le recours à l'économie de l'environnement et la justification des politiques écologiques par leurs avantages économiques – et, comme on le voit dans le recueil de

textes édité par Antonin Pottier (2023³), les chercheurs du Cired ont, au moins à leurs débuts, fortement critiqué les analyses en termes de coût-bénéfice et les modes néoclassiques d'internalisation des effets externes. Et je dirais, même si cela n'est pas dans l'ouvrage, ni les modèles macro-économiques « environnement-pollution » à la Leontief, ni le développement durable ou l'économie écologique dans leurs formes faibles. Rien de tout cela, donc, mais l'écodéveloppement, la transition vers un autre développement⁴ – économique, social, spatial, culturel et écologique – avec d'autres façons de mesurer le bien-être et de redistribuer la richesse, une réorientation des techniques, des modes de vie ou de consommation, un changement des formes d'exploitation des ressources ou des choix de localisation – et, sur le plan de la gouvernance, plus de décentralisation, de planification et de gestion en bien commun.

Comme toute la première partie de l'ouvrage édité par A. Pottier le montre, le Cired a, dans sa première décennie, exploré presque systématiquement toutes les voies de cet autre développement – le développement endogène, les technologies appropriées et le pluralisme technologique, la durabilité des produits, la réduction des gaspillages, le recyclage, la planification écologique, les circuits courts, l'habitat bioclimatique, les nouvelles énergies, notamment en zone rurale, le véhicule électrique et les mobilités douces, les usages du temps, la gestion patrimoniale, etc. Et cela, dans le Nord comme dans le Sud, en réalisant une évaluation rigoureuse, et parfois critique, et en les replaçant dans une perspective globale de réduction des inégalités et de transformation du système économique mondial. Il l'a fait, cependant, dans des conditions de plus en plus difficiles – alors que la parenthèse magique des années 1970-1973 se

*Auteur correspondant : jacques.theys@numericable.fr

¹ <https://www.centre-cired.fr>.

² Voir aussi dans ce numéro, « Articuler environnement et développement au XXI^e siècle : les nouveaux défis de l'écodéveloppement », Catherine Boemare, Christophe Casen, Antoine Missemer et Alain Nadaï.

³ Voir, dans ce même numéro, la recension de cet ouvrage, rédigée par Catherine Figuière.

⁴ Voir le titre de l'ouvrage publié par I. Sachs en 1993, *L'écodéveloppement. Stratégies de transition vers le XXI^e siècle* (Paris, Syros).

refermait avec l'entrée dans la crise, que les politiques d'environnement choisissaient la dépollution avec une approche « *end of pipe* », que le nucléaire fermait les options énergétiques, que le libéralisme faisait peu à peu disparaître la planification, que la mondialisation disqualifiait l'idée de développement endogène et que, finalement, la notion de développement était elle-même contestée (Rist, 2013 [1996]). On sait aussi qu'après la déclaration de Cocoyoc de 1974, qui dénonçait la responsabilité des pays du Nord dans le sous-développement et la pauvreté des pays du Sud, un coup d'arrêt a été mis, en particulier par les États-Unis, aux idées qui étaient celles de l'écodéveloppement. L'on comprend que, dans un tel contexte, le Cired se soit plutôt réinvesti dans d'autres voies, notamment, dans les années 1980, sur les politiques ou la prospective de l'environnement ou de l'énergie et la décision en situation d'incertitude et de controverse⁵.

Paradoxalement, l'émergence du développement durable, au début des années 1990, n'a pas réactivé l'écodéveloppement. J'ai été frappé par le fait qu'aucun article n'y est consacré dans le recueil édité par A. Pottier. En ce début des années 1990, le Cired avait d'ailleurs changé d'échelle et était désormais très fortement impliqué dans le changement climatique... En ce domaine, le problème prioritaire n'était pas encore de réorienter la croissance aux niveaux national ou local, mais de trouver un moyen acceptable de coordonner les efforts au niveau mondial, dans un contexte où s'opposaient différentes conceptions de la justice climatique... L'article publié par Jean-Charles Hourcade et Olivier Godard (1990) explique bien pourquoi, dans de telles circonstances, les instruments économiques étaient le meilleur moyen de trouver une solution mutuellement avantageuse et acceptable – avec un avantage comparatif à la taxation sur les marchés de droits à polluer. Dans un contexte de recentrement disciplinaire propre aux années 1990, le Cired est donc revenu à une perspective beaucoup plus proche de l'économie de l'environnement qu'à l'origine – mais en ouvrant la voie à des avancées pratiques et théoriques reconnues au niveau mondial. Un retour à la discipline économique, s'appuyant sur la modélisation, qui apparaît d'ailleurs très bien dans la tonalité des derniers articles du recueil édité par A. Pottier.

Mais, il me semble qu'avec le choix de construire des outils de modélisation sur l'énergie et le climat – à la fois macro-économiques (*top-down*) et partant d'une analyse fine des activités, de la demande, des localisations et des techniques (*bottom-up*) –, grâce aussi à la diversification de ses chercheurs et aux orientations récentes intégrant le vivant, l'adaptation et la comptabilité écologique, le

Cired a maintenant trouvé un bon équilibre entre son recentrage sur l'économie du climat ou de la biodiversité et son implication historique sur l'écodéveloppement – qu'il n'a pas perdue. Ce que nous dit le recueil de textes édité par A. Pottier, c'est qu'il y a là un héritage de travaux qu'il faudrait revisiter car, finalement, toutes les pistes explorées dans les années 1970 sont aussi celles qui sont au centre du débat public actuel... En combinant toutes les ressources dont il dispose, celles du présent – l'un des meilleurs centres de recherche mondiaux sur l'articulation environnement-développement – et celles du passé, qui représentent un capital accumulé sans équivalent, le Cired devrait ainsi à terme arriver à dépasser les « sciences de la durabilité », dont il est devenu l'un des meilleurs spécialistes, pour reconstruire enfin la « nouvelle économie du développement » qui nous manque. Et peut-être, mais c'est un rêve, publier un nouveau rapport au club de Rome pour l'âge de l'Anthropocène.

Un laboratoire constamment impliqué dans l'appui aux politiques et à l'action publique

Après l'articulation entre environnement et développement, l'autre grande réussite du Cired est d'être parvenu, pendant 50 ans, à mener une recherche théorique de très grande qualité scientifique tout en étant fortement impliqué dans les politiques publiques – à la fois, à distance critique et à proximité de la décision concrète. L'expérience montre que ce n'est pas facile. Cet intérêt pour les politiques publiques était en fait dans les gènes du Cired, avant même sa création, puisque, comme on le sait, il est issu d'un laboratoire qui s'appelait le Groupe de recherche sur la stratégie de développement – le mot « stratégie » est important – et a été créé par quelqu'un, I. Sachs, qui était aussi un grand spécialiste de la planification. Il faut rappeler, en outre, que si le Cired a été le seul grand laboratoire de recherche en sciences sociales créé dans les années 1970 ayant dans son titre le mot « environnement », c'est parce que cette création, au sein de l'EHESS, a été fortement soutenue au départ par deux institutions publiques – le Programme des Nations unies pour l'environnement et le ministère de l'Environnement⁶ – elles-mêmes naissantes, qui partageaient ses objectifs et avaient besoin de ses travaux, et ce, à une époque où l'ensemble du monde de la recherche était peu mobilisé sur ce thème des

⁵ Pour une histoire du Cired dans les années 1970-1980, voir Cassen et Missemmer (2020).

⁶ Il faut rappeler le rôle particulier qu'a joué, dans ce soutien constant du ministère de l'Environnement, Serge Antoine, qui était également présent à la conférence de Founex et a occupé une place majeure dans l'organisation des conférences de Stockholm et Rio (cf. <http://www.association-serge-antoine.org/>).

politiques de l'environnement et de l'environnement, en général.

Comme en témoigne très bien le recueil de textes du Cired, pendant ses 25 premières années – mais cela vaut aussi pour les 25 suivantes –, le laboratoire a couvert, dans ses recherches sur les politiques de l'environnement au sens large, à peu près l'ensemble de ce qu'on appelle le « cycle de vie des politiques publiques », depuis l'amont (la prospective et la mise à l'agenda de nouveaux risques, la problématisation des enjeux, l'analyse des systèmes d'acteurs, les principes d'action et de légitimation de ces politiques...) jusqu'à l'aval (les difficultés de mise en œuvre et l'évaluation *ex post*), en passant par la décision elle-même (le choix des instruments, les modèles ou outils d'aide à la décision, la définition de stratégies d'action). Tout cela en partant d'une approche d'abord économique mais, de fait, dès le début, largement pluridisciplinaire. Grâce à la diversité des compétences et intérêts des chercheurs, presque tous les domaines de l'environnement ont été couverts... I. Sachs croyait dans la méthode inductive et beaucoup de travaux ont porté, à l'origine, sur des cas ou thèmes concrets, dont il s'agissait ensuite de tirer des enseignements généraux. Les approches déductives ont aussi été très importantes, avec un rôle majeur du Cired dans la création ou l'explicitation de concepts et dans la structuration d'une pensée originale du développement durable et de la gestion des risques, y compris globaux.

Du point de vue de l'utilisateur – comme je l'étais – et pour ne parler que de la France – je distinguerais trois périodes. Dans la première décennie de sa création, le Cired a joué un rôle essentiel de défricheur d'idées ou de thématiques nouvelles, relayées par les services d'économie et de prospective des utilisateurs spécifiques ou des commissions du Plan, dans un contexte marqué par ce qu'on appelait, après la crise de 1973, non pas « l'autre développement » mais « la nouvelle croissance ». Dans les années 1980 et au-delà, c'est le Cired qui a structuré en large partie le débat public sur les politiques de l'environnement dans un contexte de transformation profonde des enjeux et de passage des politiques publiques à l'action publique – je vais y revenir. Enfin, à partir des années 1990, le Cired a joué un rôle majeur dans la problématisation et la prise en compte des problèmes climatiques et énergétiques à travers notamment sa contribution décisive au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), mais aussi aux politiques françaises ou européennes dans ces domaines. Il n'y a pas eu que des succès. On sait que les rapports science-politique ne sont pas toujours faciles. Je me souviens, par exemple, de l'échec qu'Olivier Godard et moi-même avons subi, en 1992, pour faire adopter l'idée d'une taxe carbone dans la commission du XI^e Plan – le dernier –, dont nous étions rapporteurs ([Commissariat général du Plan, 1993](#)).

La décision en avenir controversé

Parmi ses contributions décisives, le Cired a joué un rôle majeur dans la prise de conscience du changement de la problématique de l'environnement qui s'est produite dans les années 1980 à travers l'idée de décision en avenir incertain et controversé. Et, plus largement, un rôle essentiel dans la prise de conscience du rôle du temps dans la gestion des risques environnementaux. Pour moi, cette question du temps en situation de controverse est absolument centrale. J'ai d'ailleurs convaincu la revue *Natures Sciences Sociétés* d'y consacrer un dossier publié récemment ([Cornu et Theys, 2023](#)) et ai l'habitude de définir la prospective, le domaine dans lequel je travaille, comme « l'intelligence des temporalités ». Il faut donc remercier les chercheurs du Cired de l'avoir très tôt mise en avant. Je ne peux malheureusement pas entrer dans le fond des propositions qui ont été faites concurremment par O. Godard, J.-C. Hourcade et d'autres chercheurs du laboratoire pour faire face à des problèmes désormais essentiellement construits par la science, mais sur lesquels celle-ci ne peut apporter de certitudes, dans lesquels il y a des « tiers exclus » du débat public, comme la nature ou les générations futures (représentés par des « porte-parole », dont la légitimité peut être contestée), où il n'existe pas non plus de règles simples sur lesquelles les intérêts opposés peuvent s'accorder, et surtout où il est nécessaire de faire face à des questions d'irréversibilité. « Principes de justification et gestion des controverses », « prudence », « précaution raisonnée », « approche séquentielle », « politiques sans regret », « double dividende », « pluralisme technologique », « cobénéfices », « stabilisation par des conventions dans des communautés épistémiques », « justice et éthique intergénérationnelle »... Ce sont autant de concepts et règles de conduite, tous essentiels, proposés en grande partie par le Cired. Cependant, l'interrogation que j'ai sur ces propositions (en plus de celle sur la démocratie – peu abordée) porte sur la notion, mise en avant, de double irréversibilité : irréversibilité des effets des risques et des dynamiques naturelles, d'un côté, irréversibilité des choix et fermeture des options technologiques et économiques futures, de l'autre. Une double irréversibilité qui peut être aussi posée comme une question d'arbitrage entre bien-être et capacités présents et futurs. Personnellement, j'ai toujours défendu une approche duale des risques, en pensant que les mêmes règles ne peuvent s'appliquer à des risques radicalement différents. Il y a des risques qui peuvent conduire à des situations incontrôlables de catastrophes graves et irréversibles et qui ne peuvent dans aucun cas être pris. Et d'autres qu'on peut négocier et gérer. Cela rejoint la thèse défendue récemment par Dipesh [Chakrabarty \(2023\)](#) qui propose une autre dualité et considère que l'entrée dans l'Anthropocène, avec ses

irréversibilités de très long terme et ses risques de ruptures imprévisibles (les *tipping points*), nous oblige à articuler désormais deux temporalités radicalement différentes : celle du monde humain où les arbitrages intertemporels portant sur le bien-être et les capacités ont un sens, et celle de la planète, qui a ses propres règles et dont nous sommes devenus totalement dépendants en étant désormais un facteur majeur de transformation. Sans remettre en cause la nécessité de transitions, cela questionne la symétrie entre les deux irréversibilités précédentes et les attitudes de prudence... et nous fait passer du développement durable dans sa conception faible et de la précaution à « la longue urgence » (Dron et Corrèze-Lénéé, 2022) et à la soutenabilité forte (Theys et Guimont, 2019). En conclusion, après celle du développement et de l'environnement et celle de la science et de la politique, il faut envisager une troisième articulation entre le monde humain et la planète. Et j'espère que, là aussi, le Cired apportera des contributions majeures.

Références

- Cassen C., Missemer A., 2020. La structuration de l'économie de l'environnement et du développement en France : le cas du Cired (1968-1986), *Æconomia*, 10, 1, 27-55, <https://doi.org/10.4000/oeconomia.7801>.
- Chakrabarty D., 2023. *Après le changement climatique, penser l'histoire*, Paris, Gallimard.
- Commissariat général du Plan, 1993. *L'économie face à l'écologie*, Paris, La Découverte/La Documentation française.
- Cornu P., Theys J. (Eds), 2023. La recherche au défi de la crise des temporalités, *Natures Sciences Sociétés*, 31, 4, numéro spécial, <https://doi.org/10.1051/nss/2024010>.
- Dron D., Corrèze-Lénéé P. (Eds), 2022. Environnement : face à la longue urgence, *Annales des Mines – Responsabilité & environnement*, 107, 3, numéro spécial, <https://stm.cairn.info/revue-responsabilite-et-environnement-2022-3?lang=fr>.
- Godard O., Hourcade J.-C., 1990. Instruments pour une gestion collective des risques climatiques. Un cadre d'analyse centré sur les moyens de faire apparaître un signal-prix, réédité in Pottier A. (Ed.), *Concilier économie et écologie. Les textes fondateurs du Centre international de recherche sur l'environnement et le développement*, Paris, Presses des Ponts, 263-281.
- Meadows D.H., Meadows D.L., Randers J., Behrens III W.W., 1972. *The limits to growth. A report for the Club of Rome's project on the predicament of mankind*, London, Potomac Associates, <https://www.clubofrome.org/publication/the-limits-to-growth/>.
- Pottier A. (Ed.), 2023. *Concilier économie et écologie. Les textes fondateurs du Centre international de recherche sur l'environnement et le développement*, Paris, Presses des Ponts.
- Rist G., 2013 [1^{re} éd. 1996]. *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Sachs I., 1993. *L'écodéveloppement. Stratégies de transition vers le XXI^e siècle*, Paris, Syros.
- Theys J., Guimont C., 2019. Nous n'avons jamais été « soutenables » : pourquoi revisiter aujourd'hui la notion de durabilité forte ?, *Développement durable et territoires*, 10, 1, <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.13589>.
- United Nations, 1972. *Development and Environment. Report and working papers of a panel of experts convened by the Secretary-General of the United Nations Conference on the human environment (Founex, Switzerland, June 4-12, 1971)*, Paris, Mouton.

Citation de l'article : Theys J., 2024. Les 50 ans du Cired. *Nat. Sci. Soc.*, 32, 4, 473–476. <https://doi.org/10.1051/nss/2025011>